

# MUTUELLEINFO<sup>n°46</sup>

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2018

2019



MUTUELLE  
**GRUPE**  
**LA DÉPÊCHE**  
DU NISOT

[www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - RÉALISATIONS SOCIALES



**GILBERT CALIXTE**  
Président Mutuelle Complémentaire Santé

## Vous accompagner dans vos parcours de vie

*Les gilets jaunes auront au moins éclairé une évidence cuisante, trop de personnes se battent au quotidien pour vivre ou survivre avec un salaire insuffisant et cette précarité induit trop souvent le renoncement aux soins.*

*Ces inégalités aux soins que les mutuelles dénoncent depuis longtemps et qu'elles s'évertuent à réduire devraient diminuer avec la mise en place du reste à charge zéro appelé 100% Santé.*

*Cette mesure déployée sur 3 ans concernera l'optique, le dentaire et l'audio.*

*À travers ces personnes qui souffrent nous pouvons mesurer la chance que nous avons d'appartenir à une mutuelle, certes petite, mais forte et indépendante, où la gouvernance est comptable devant les adhérents de la stratégie et de la bonne marche de la structure.*

*À l'aube de cette nouvelle année nous assistons à une transformation profonde du système de santé, que cela nous plaise ou pas, avec la mise en place de la Téléconsultation, la Téléexpertise.... L'explosion des objets connectés, la robotique....*

*Quelle que soit la performance de ce nouvel environnement, l'humain doit garder sa place, aussi nous devons conserver une forte proximité avec les adhérents tout en étant vigilants, actifs et innovants.*

*Notre ambition c'est d'être en permanence en capacité de répondre de la manière la mieux adaptée aux besoins des adhérents et les accompagner dans leur parcours de vie.*

*Pour terminer, permettez-moi de vous présenter, au nom de l'ensemble du bureau, du service administratif et de tous les administrateurs, nos souhaits les plus sincères de bonheur et de santé pour vous et vos proches.*

TÉLÉCHARGEZ  
NOTRE MAGAZINE  
**MUTUELLE**  
INFOS  
**N°46**  
sur notre site  
[www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)

## COTISATIONS / PRESTATIONS 2019

### Vos garanties d'Assistance renforcées



**Chaque année, des évolutions du système de santé et de son financement sont votées par le Parlement et ont des répercussions sur votre contrat santé.**

**Votre Mutuelle les applique en s'efforçant de maîtriser au mieux les conséquences tarifaires sur votre cotisation.**

En 2019, les principales mesures concerneront les revalorisations tarifaires des infirmières, des masseurs-kinésithérapeutes, de nouveaux honoraires en pharmacie et des consultations des dentistes, ainsi que la hausse de la participation forfaitaire, pour les actes supérieurs à 120 €, qui devrait passer de 18 à 24 €.

La réforme dite « 100% santé » s'enclenchera pour sa part progressivement en 2019/2020 afin de réduire la part

des soins non remboursés dans votre budget, en commençant cette année par une meilleure prise en charge de certains appareils auditifs.

Enfin, la convention médicale qui prévoyait, depuis le 1er janvier 2018, un nouveau forfait patientèle médecin traitant à 8,10 € sera modifiée et transformée en une nouvelle contribution de 0,8 % sur les cotisations.

Votre Mutuelle va prendre en charge ces nouvelles dispositions pour l'année 2019 tout en limitant leurs impacts à leur minimum sur votre cotisation moyenne malgré leur coût.

**Le Conseil d'Administration a également décidé de renforcer le niveau de vos garanties d'assistance.**

## DÉSORMAIS, VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

La garantie Protection juridique Santé de l'Assistance mutuelle intervient à l'occasion d'une maladie, d'une hospitalisation ou de tous soins ou examens médicaux, lorsque vous êtes victime d'une erreur médicale ou d'une erreur de diagnostic, d'une infection nosocomiale ou d'un défaut de conseil d'un praticien et vous souhaitez être assisté et faire valoir vos droits face à un établissement de soins, public ou privé, ou à un professionnel de santé.

La garantie Protection juridique Santé intervient à l'occasion de l'achat, de l'entretien ou de la location d'un matériel médical ou paramédical ; de la réalisation de travaux d'aménagement de votre résidence principale située en France ou de votre véhicule, rendus nécessaires par votre état de santé. Et si vous rencontrez des difficultés avec le vendeur, le loueur ou le prestataire de services en termes de

vice caché, de mauvaise exécution du contrat, de publicité mensongère ou de clauses abusives.

### QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS :

- Infection nosocomiale contractée dans un hôpital à la suite d'une intervention bénigne.
- Litige contre un dentiste suite à la pose d'un bridge non adapté à la morphologie de l'assuré, causant des souffrances physiques.
- Poursuite à l'encontre d'un laboratoire suite à la prise de Médiateur.
- Recours contre le fournisseur de prothèses PIP.
- Retard de diagnostic d'une tumeur à l'œil faisant pression sur le nerf optique et ayant entraîné de fortes douleurs...



09 69 321 169 (24h/24 – 7j/7)  
numéro non surtaxé



## « 100 % SANTÉ » / Remboursement intégral d'ici 2021

**Le « 100 % SANTÉ » permettra, d'ici à 2021, le remboursement intégral de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives.**

D'ici 2021, certaines lunettes, prothèses dentaires et appareils auditifs seront pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé, donc sans reste à payer pour les patients. L'objectif de ce « reste à charge zéro », baptisé « 100 % santé », est de favoriser l'accès aux soins, notamment pour les assurés sociaux les plus démunis, et faire reculer les inégalités de santé.

Cette réforme (votée via le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019) va se faire progressivement. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les assurés vont pouvoir bénéficier de paniers d'offres de mieux en mieux remboursés jusqu'au remboursement total à l'horizon 2021.

Le coût du reste à charge zéro, estimé à 1 milliard d'euros, sera pris en charge à hauteur de 75 % par la sécurité sociale. Le solde le sera par les mutuelles, ce qui a alimenté des craintes, réfutées par le gouvernement, d'une hausse des tarifs de celles-ci.

### Pour les prothèses auditives

C'est sur les audioprothèses que la réforme a le plus de sens puisque ce sont les équipements médicaux sur lesquels le reste à charge du patient est le plus élevé. Le coût moyen est actuellement de 1 500 € par oreille dont 850 € à la charge du patient.

Quelques 6 millions de Français souffrent de difficulté d'audition et environ la moitié peut être appareillée. Mais seulement 35 % d'entre elles sont équipées d'un audioprothèse.

En 2019, il y aura en moyenne pour l'assuré 200 € de frais en moins par appareil « 100 % santé », puis 250 € en moins en 2020. Enfin, en 2021, il n'y aura plus de frais à la charge du patient. Les assurés auront le choix entre des modèles placés dans ou derrière l'oreille, avec 12 canaux de réglage, une amplification sonore d'au moins 30 décibels et plusieurs options de confort (*acouphène, bruit du vent, connexion sans fil...*).

Il restera possible de choisir des aides auditives plus onéreuses, mais le montant pris en charge par la sécurité sociale et la complémen-

taire santé ne pourra excéder 1 700 € par appareil.

### Pour les lunettes

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les assurés auront à disposition des montures sans reste à charge d'une valeur de 30 € maximum. Les opticiens devront proposer au moins 17 modèles de montures pour les adultes et 10 pour enfants, en 2 coloris. Les verres sans reste à charge seront « des équipements de qualité, tant par leur esthétique (*amincissement*) que par leur performance technique (*anti-rayures et anti-reflet*) ». Leur tarif maximum dépendra du type de correction.

L'assuré pourra également panacher l'offre en choisissant des verres sans reste à charge mais avec une monture plus à son goût, ou inversement. Le montant remboursé dépendra alors du contrat de l'assuré, sa-



chant que la participation des complémentaires sera plafonnée à 100 € pour une monture (contre 125 € aujourd'hui).

### Pour les prothèses dentaires

La réforme prévoit de plafonner les prix de la majorité des prothèses dentaires, en contrepartie d'une revalorisation des « soins conservateurs » (*traitement des caries, détartrage par exemple*) et de la création de nouveaux



actes de prévention. Des plafonds entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, puis « le reste à charge zéro » s'appliquera en 2020 à des couronnes et bridges, en 2021 à des prothèses amovibles (*dentiers*). A terme, près de la moitié (46 %) des prothèses dentaires seront remboursées intégralement. Un quart des prothèses bénéficieront d'un « reste à charge modéré » avec des prix plafonnés. Les autres actes (29 %) resteront à tarifs libres.

« Ce n'est pas un retour des couronnes en métal » a assuré Nicolas Revel, le directeur de l'assurance maladie, car « le reste à charge zéro » concernera « tous les matériaux, y compris les couronnes céramiques ». La réforme était, selon lui, nécessaire, car le taux de recours aux soins dentaires s'élève en France « à peu près 40 % », contre « plus de 70 % à 80 % » chez nos voisins européens.



## E-SANTÉ /

### La téléconsultation montera en charge en 2019

Après des années d'errance, la téléconsultation est entrée dans le droit commun le 15 septembre dernier. Elle est, depuis, accessible à tous les patients et à tous les médecins. Surtout, elle est désormais remboursée par la Sécurité sociale comme une consultation classique, à condition de s'inscrire dans le parcours de soins.

S'il y a une dynamique d'installation en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), la progression chez les médecins libéraux semble toutefois limitée.

Pour le moment, la téléconsultation reste très marginale chez les libéraux, notamment parce que les médecins ne disposent pas encore d'outils compatibles avec leur logiciel métier. Mais ils sont prêts à y aller, d'autant qu'après la téléconsultation (acte à distance entre un patient et son médecin) ce sera au tour de la télé-expertise (acte à distance entre un médecin et un médecin plus expert) d'être remboursé par la sécu à compter du 10 février 2019. La télé-expertise est ouverte, dans un premier temps, à certaines catégories de maladies ainsi qu'aux patients résidant en zones dites « sous-denses ». Elle s'élargira à tous à partir de 2020. L'accord signé entre l'assurance maladie et les médecins est clair : les téléconsultations sont remboursées à condition d'être effectuées par le médecin traitant qui connaît le patient et qui l'a vu au moins une fois physiquement au cours des douze derniers mois. La télésurveillance est toujours en phase d'expérimentation. Il s'agit de permettre à un professionnel de santé d'interpréter, à distance, les données nécessaires au suivi médical de son patient et de prendre les décisions utiles. Bien entendu, cela entraînera des répercussions sur les prestations des mutuelles.

On parle aussi de téléassistance lorsqu'un médecin assiste à distance un autre professionnel au cours de la réalisation d'un acte. De télé-régulation lorsqu'une réponse médicale est apportée dans le cadre de la régulation médicale des urgences ou de la permanence des soins.

#### MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X

Tiré à 1 750 exemplaires

est une publication éditée par

**LA MUTUELLE DU GROUPE**

La Dépêche du Midi - Avenue Jean-Baylet  
31095 Toulouse Cedex 9.

La mutuelle Complémentaire santé  
du Groupe La Dépêche du Midi  
est régie par le code de la mutualité  
et soumise au contrôle de  
l'Autorité de Contrôle Prudentiel  
et de Résolution (ACPR)

**Directeurs de la publication :**

Gilbert Calixte-Rigal et Eric Gabarrot

**Rédaction :** Marie-Françoise Borie,

Marie-Christine Streicher, Nicole Loloum

**Mise en page :** Alex Bargas

(Studio Mag / PAO OCI)

**Photos et infographies :**

Michel Soula

**Impression :** Relief D'Oc



#### LA E-SANTÉ A HEUREUSEMENT UN CADRE BIEN DÉFINI

- Le respect des droits des patients
- Le RGPD (règlement sur la protection des données)
- Le consentement des accès des données médicales
- La confidentialité
- L'hébergement des données par des hébergeurs certifiés HDS (hébergeurs données de santé)
- L'identification unique des patients.

## JOURNÉES PRÉVENTION /

### L'alimentation et l'activité physique

Les Mutuelles Complémentaire Santé et Réalisations Sociales du Groupe La Dépêche du Midi, en partenariat avec la Mutualité Française d'Occitanie, ont organisé deux journées prévention sur le thème de « l'alimentation et l'activité physique ».

À Toulouse, le 16 novembre 2018, et à Montpellier, le 29 novembre 2018, les adhérents/salariés ont pu effectuer gratuitement, des tests sur l'activité physique et échanger autour de l'alimentation, puis obtenir un bilan et des conseils personnalisés de professionnels pour adopter de meilleures habitudes de santé.

Ce programme avait pour objectif de sensi-

biliser les adhérents/salariés aux bienfaits de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée.

Pour se faire, deux ateliers ont été mis en place : l'évaluation de la condition physique avec une animatrice sportive (tests de souplesse, d'équilibre, de force et d'endurance) et l'échange autour des habitudes alimentaires avec une diététicienne.

Ces animations ont remporté un joli succès en attirant des adhérents/salariés impliqués qui ont apprécié les thèmes traités dans un environnement convivial.

À Montpellier, les adhérents/salariés ont



également bénéficié d'un point d'information assuré par Dominique Vendrame, Assistante de la Mutuelle, où ils ont pu se renseigner ou compléter leurs informations sur les Mutuelles du Groupe La Dépêche du Midi qui privilégient, ainsi, leur engagement de proximité, humain et concret.

Ces journées ont démontré combien les actions de prévention gratuites sont appréciées et devant l'intérêt qu'elles ont suscité, d'autres animations sont prévues pour l'année prochaine.





**ERIC GABARROT**  
Président Mutuelle Réalisations Sociales

## Partageons le bien-être et la solidarité

*Une année se termine, une autre s'ouvre. Tous les ans, à la même époque, nous espérons le meilleur pour nous et nos proches. Pourquoi déroger à cette règle. Nous vivons dans un monde fragile dans lequel notre société doit s'adapter. Cela se fait souvent dans la difficulté et dans la douleur. L'actualité nous le rappelle sans cesse, trop parfois, mais surtout avec trop d'insistance. Il paraît que l'être humain est avide de mauvaises nouvelles et de faits divers, cela fait malheureusement plus vendre que les bonnes nouvelles, et surtout plus d'audimat pour les TV d'infos en continu.*

*Nous, administrateurs de votre Mutuelle, préférons partager avec vous le bien-être, la solidarité et le soutien. Nous souhaitons continuer à œuvrer pour vous apporter de meilleures conditions de vie en soutenant le plus possible celles et ceux qui sont dans la difficulté au quotidien. Pour la Mutuelle Réalisations Sociales, il s'agit de mettre en place la meilleure politique sociale possible pour le logement, la prévention, l'entraide mais aussi les loisirs. Pour vous permettre de vivre de beaux et bons moments en famille.*

*Il s'agit de nos vœux pour 2019. Les différentes commissions travaillent dans ce sens.*

*D'ores et déjà, nous avons décidé de ne pas augmenter nos sites vacances malgré l'inflation des différentes taxes. Il en est de même pour nos loyers pour lesquels notre rigueur de gestion nous permet de réaliser des économies sur les différentes charges qui sont imputées. Une goutte d'eau, certes, mais c'est toujours un gain de pouvoir d'achat pour votre budget.*

*Nous sommes heureux que l'Imprimerie du Midi et la régie Midimédia du « pôle Est » nous aient rejoints en 2018. Cela conforte l'unité et la force de notre groupe de presse à laquelle la Mutuelle est attachée depuis 1902.*

*Que le meilleur soit avec vous et vos proches pour cette nouvelle année.*

*Mutuellement vôtre,*

## VILLAS DES TILLEULS /

### Les premiers locataires emménagent...



**La vie n'est pas un long fleuve tranquille et le chantier des Villas des Tilleuls en est le témoignage...**

Il aura fallu plus de 4 ans pour que ce projet de résidence destinée aux adhérents de la Mutuelle du groupe La Dépêche du Midi et à leurs familles, sorte de terre... Les travaux arrivent à leur terme, et cette dernière ligne droite est la plus longue... En raison de problèmes techniques, l'inauguration qui

avait été programmée début décembre a dû être reportée au mois de février 2019. Le temps pour les entreprises de menuiserie et de nettoyage de peaufiner quelques finitions et de donner les derniers coups de balai à ces 12 villas-appartements, situées 237, bis route de Saint-Simon, à Toulouse, à quelques encablures du siège de La Dépêche du Midi.

Rappelons que sur ce terrain de 1 500 m<sup>2</sup>, 5 bâtiments proposent 12 logements, des villas-appartements, répartis en huit T2 et quatre T3 (d'une superficie de 48 à 62 m<sup>2</sup>) disposant tous de parkings, dont l'un réservé aux personnes à mobilité réduite. Un local collectif est en outre destiné aux deux-roues. La gestion de ces logements locatifs est assurée, comme pour la Résidence Sarraut, par la Mutuelle Réalisations Sociales du groupe La Dépêche du Midi qui applique des tarifs avantageux en phase avec sa politique sociale (voir encadré).

Un locataire a déjà emménagé en octobre et, ces jours-ci, six autres demandes de locations ont été enregistrées par la Mutuelle Réalisations Sociales.

### DES TARIFS ATTRACTIFS

**Les tarifs mensuels des locations s'établissent comme suit, charges comprises :**

- T2 : 554 € • T2 avec jardin : 604 €
- T3 : 665 € • T3 avec jardin : 715 €

### RENSEIGNEMENTS :

[www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)  
mutuelle@ladepeche.fr  
05 62 11 35 00



## CARNET / Ils nous ont quittés

Guy ANDRIEU	le 26/11/2018
Jean-Claude BIRABEN	le 14/10/2018
François ESTEVA	le 26/11/2018
Christine GALEY	le 12/10/2018
Joseph LAFFORGUE	le 27/09/2018
Marceline LALANNE	le 29/11/2018
Claude LENDRES	le 09/11/2018

Claude MATHE	le 18/09/2018
Marie-Laure ROBERT	le 14/11/2018
Jacques VERDIER	le 15/12/2018

### Ils sont arrivés

Gabin CARRIE-GUSBERTI	le 27/02/2018
Côme DUCLOUX	le 22/08/2018
Marius GROSSET	le 24/09/2018

## SITES VACANCES /

Week-end ou semaine, profitez des locations

**Week-end, ponts, jours fériés, congés de courte durée... tous les prétextes sont bons pour profiter des sites vacances mis à votre disposition par la Mutuelle Réalisations Sociales.** Des locations à la semaine, pour la durée d'une cure médicale ou pour de courts séjours, toutes les infor-

mations figurent dans la rubrique « Sites vacances » du site [mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr) avec présentation des logements, tarifs, plannings de réservation, contrats et règlements des locations.

**Réservations au 05 62 11 35 00 ou sur le site [www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)**



### BIDART (Pyrénées Atlantiques)

Idéalement situé entre Biarritz et Saint Jean de Luz, le charmant village de Bidart surplombe l'océan avec comme toile de fond les Pyrénées.

**Villa 4/6 personnes** avec jardinet, dans résidence fermée avec parking privé, au cœur d'un environnement boisé, à proximité de la plage.

### BISCARROSSE (Landes)

**Villa 4/6 personnes** avec jardin, dans résidence calme, à 10 km de l'océan et à 500 m du Lac de Navarrosse dont l'eau, sur 100 m, est à moins d'1 m de profondeur, ce qui convient parfaitement aux enfants en bas âge. L'été, l'eau du lac oscille entre 24° et 28°, ce qui en fait un véritable paradis pour les enfants et les parents. Activités au bord du lac : kite surf, canoë, bouée tractée, jet ski, club de voile, pêche, plongée, ski nautique, équitation, golf, randonnées, pistes cyclables. Aux alentours : la dune du Pyla, le bassin d'Arcachon à découvrir en bateau, parcs d'attractions, la forêt landaise, Bordeaux et son célèbre vignoble, le pays basque et les Pyrénées à moins d'1h30.



### LUCHON (Haute-Garonne)

Luchon, « reine des Pyrénées » : qualité des eaux sulfurees, climat et environnement exceptionnels font de Luchon une destination de choix pour les curistes et les amateurs de détente.

Le vaporarium de Luchon, unique hammam naturel d'Europe, vous ouvre les portes de ses galeries souterraines pour un bain de vapeur d'eau thermale.

L'espace « Luchon forme et bien-être » vous propose douches au jet, bains hydromassants, modelages, application de boue... sans oublier sa piscine d'eau thermale à 34°.

L'hiver, parcourez le domaine skiable de Luchon-Superbagnères. Balades en raquettes ou en traineaux à chiens, alpinisme, luges...

L'été, profitez d'un programme d'activités très varié : tennis, golf, parapente, VTT, randonnées sur les quelques 250 km de sentiers balisés, vol à voile, piscines et sports d'eau vive, tir à l'arc, spéléo... **Appartement 4/5 personnes** dans résidence sécurisée au cœur de Luchon.

### PORT-BARCARÈS (Pyrénées Orientales)

Station balnéaire située à 25 km de Perpignan et à proximité des plages du département de l'Aude et des plages de Leucate, on trouve 7 km de plage à Port-Barcarès et 7000 hectares de plan d'eau particulièrement appréciés des promeneurs. L'une des curiosités de la ville est sans doute le Lydia, sur la grande plage, un paquebot ensablé, le seul au monde, accueillant un restaurant et un casino. L'étang de Port-Barcarès permet de découvrir les maisons authentiques de pêcheurs et une faune et flore préservées. La plage, divisée en plusieurs secteurs, fait le bonheur des baigneurs. On peut y pratiquer planche à voile, jet-ski, pédalo... **Villa 6 personnes**, jardin 200 m<sup>2</sup>, dans village vacances (*piscine, spa, sauna, laverie et club enfants*) en bordure du lac marin, à 900 m de la plage.



### VALRAS-PLAGE (Hérault)

Ancien village de pêcheurs installé à l'embouchure du fleuve Orb, Valras-Plage a su garder ses charmes d'antan avec son front de mer, ses belles villas du début du XX<sup>e</sup> siècle, ses halles traditionnelles et son casino.

Valras-Plage est devenue une station balnéaire moderne avec des équipements touristiques de premier plan, des activités nautiques multiples et de nombreuses animations.

**Villa 6 personnes** avec jardinet dans résidence fermée avec piscine et parking privé, à 300 m de la plage, près du casino.